

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Le conseiller Monsieur Denis Champagne donne un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 54-2006 adoptant **le plan d'urbanisme de Saint-Honoré-de-Shenley**. À cette occasion, le conseil se dispense de la lecture intégrale dudit règlement.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 54-2006**

---

**RÈGLEMENT ADOPTANT LE PLAN D'URBANISME DE  
SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

---

**ATTENDU** que le Conseil souhaite unifier et réviser les plans d'urbanisme des anciennes municipalités du Canton de Shenley et de la Paroisse de Saint-Honoré ;

**ATTENDU** que le Conseil a tenu une période de consultation du 13 au 28 novembre 2006 inclusivement sur ce projet de règlement, de même qu'une assemblée publique de consultation le mardi 28 novembre à compter de 19h00 ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance spéciale tenue le 4 janvier 2007 à 19h30 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité que la municipalité ordonne et statue par le présent règlement portant le numéro 54-2006 ce qui suit :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. Le document ci-annexé intitulé « Règlement adoptant le plan d'urbanisme de Saint-Honoré-de-Shenley » et portant le numéro 54-2006 est adopté pour faire partie intégrante du présent règlement.
2. Le présent règlement remplace les règlements numéro 336 et 84-90 des anciennes municipalités du Canton de Shenley et Paroisse Saint-Honoré.
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ**

---

Herman Bolduc  
Maire

---

Edith Quirion,  
Directrice Générale/Sec.-Trés.